

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	14
<u>présents :</u>	10
<u>votants :</u>	13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETTOUREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025.

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DARIAS Jean
Jack / Mme SALAHA Martine / M. DUMAS Yann / M. ETOURNEAU Francis /
Mme DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD
Paulette / M. BERARDI Eric.

ABSENTS EXCUSES : M. DUPUY Guy pouvoir à M. LACHAUD Patrick / M.
BENEDETTI Pierre-Albert pouvoir à M. BERARDI Eric / Mme BANULS Estelle
pouvoir à Mme SALAHA Martine / Mme GLAIZE Christine.

ABSENT : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 28/08/2025.

**DELIBERATION N° 2025-60 // 1.1 : TEMPETE DU 20 JUIN 2022 : RESTAURATION DES
VITRAUX DANS L'EGLISE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux
supplémentaires concernant les vitraux de l'église détériorés lors du passage de la tempête du 20 juin
2022, l'assurance doit prendre en charge ses travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** et **RETIENT** l'entreprise **SARL MARTIN LOUIS GEORGES** pour un
montant de 10 578,35 € H.T. ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 10 octobre 2025
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme DUPUY Christine

Certifié exécutoire :
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 14/10/2025
Et de la publication, le 14/10/2025
Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi
par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
<http://telerecours.fr>

